

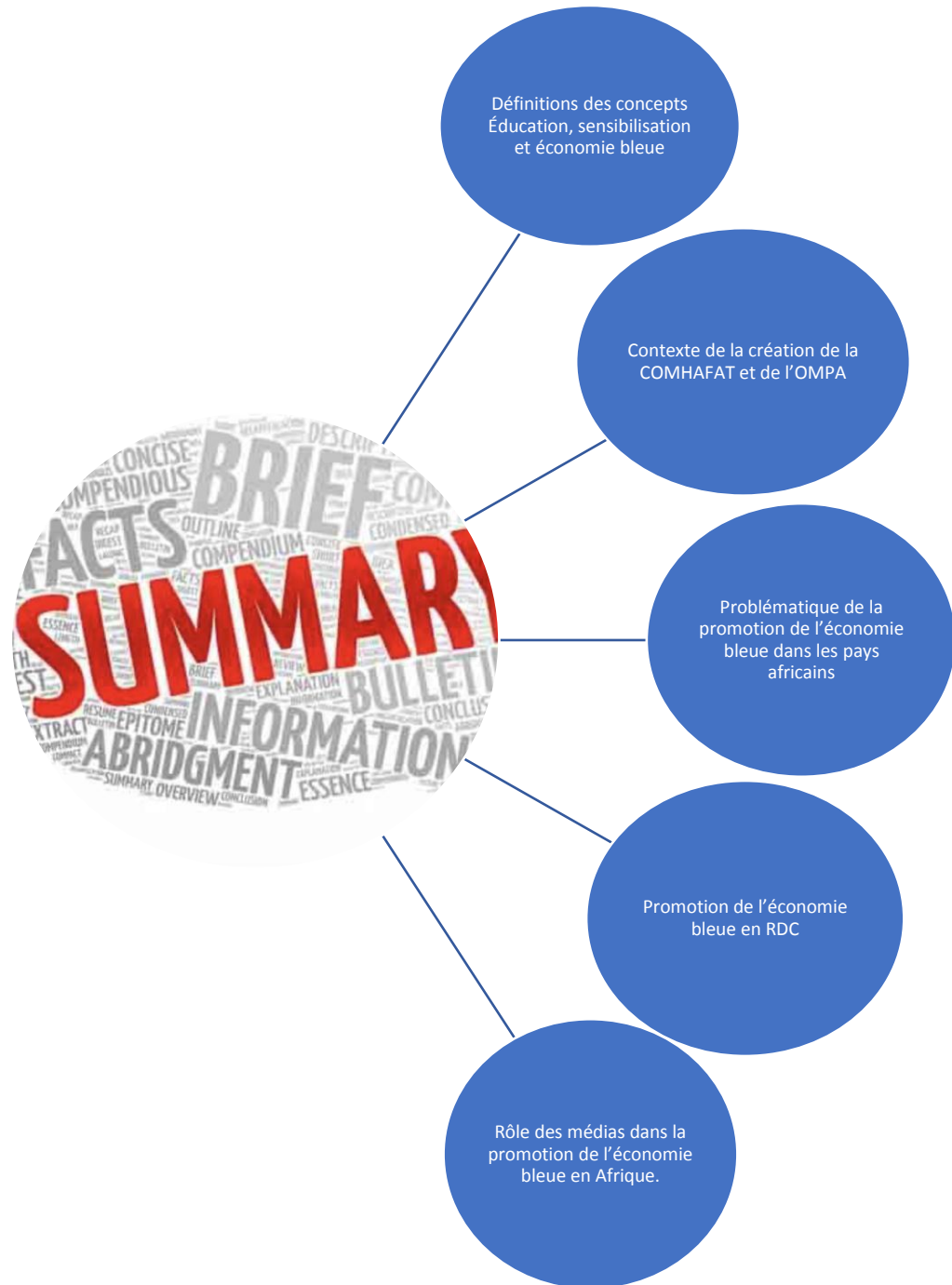
Thème : Éducation et sensibilisation pour une meilleure compréhension des enjeux de l'économie bleue dans la région  
COMHAFAT

(Cas de la RDC)

Taty DILENGENDJU Mapuku

Journaliste à Radio Okapi/RDC et membre de l'OMPDA





# Introduction

Plusieurs activités économiques s'exercent au bord des rivières, des fleuves, des lacs et des océans qui traversent les pays africains. Cependant, la pêche, en particulier la pêche artisanale, la petite pêche est l'activité principale qui rapporte des revenus à plus de 12 millions des ménages sur le continent africain dont la moitié des activités sont occupées par des femmes, selon le Fonds des Nations pour l'agriculture et l'alimentation (FAO). Et pourtant, plusieurs autres activités lucratives telles que le tourisme et l'artisanat peuvent être développées dans les régions bordées par les cours d'eaux.



# Définitions des concepts




Processus d'enseignement ou d'apprentissage, en particulier dans une école ou dans la société. Les médias notamment la radio, la télévision, la presse écrite et certains nouveaux médias remplissent également la fonction de l'éducation dans la société. Le rôle premier des médias est et reste, effectivement, de transmettre de l'information et de représenter un miroir des activités et des modèles culturels en place.





## QU'EST CE QUE LA SENSIBILISATION ?

Action de sensibiliser, de conscientiser, de rendre sensible, réceptif, attentif à quelque chose pour laquelle on ne manifestait pas d'intérêt auparavant. Les organes de presse sont des canaux par excellence de la sensibilisation des communautés locales et internationales sur un sujet d'actualité ou pas. La sensibilisation dans les médias vise également à atteindre un public hétérogène par son pouvoir d'ubiquité, de conscientiser, de faire jouer la corde sensible, de toucher et de susciter les affects sur un sujet donné et à chaque époque il y a des thèmes qui dominent l'actualité. Au XXI -ème siècle des sujets liés à l'environnement et développement durable, dont le concept composé Economie bleue fait partie dominant l'actualité. Nous devons de ce fait, en tenir compte dans nos publications.





## Qu'est-ce que l'économie bleue ?

L'économie bleue est définie comme étant l'utilisation durable et la conservation des ressources aquatiques dans les environnements marins et d'eau douce. Ceci comprend les océans et les mers, les côtes et les rives, les lacs, les rivières et les eaux souterraines. Les océans sont non seulement source d'emplois et de nourriture, mais ils soutiennent également la croissance économique, régulent le climat et contribuent au bien-être des communautés côtières. Un grand nombre d'habitants dans le monde, en particulier parmi les plus démunis dépendent de la bonne santé des cours d'eau pour travailler et se nourrir. Aussi est-il plus qu'urgent d'exploiter, de gérer et de protéger durablement cette ressource naturelle. Selon l'Organisation de Coopération et de développement économique (OCDE), les océans et les mers, les fleuves, les lacs et les rivières apportent chaque année à l'économie mondiale une valeur ajoutée de 1 500 milliards de dollars américains.

# COMHAFAT/OMPDA

- La Conférence Ministérielle sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique (COMHAFAT), créée en 1989 est une organisation intergouvernementale qui regroupe 22 pays allant du Maroc jusqu'à la Namibie. La Convention constitutive de la COMHAFAT, "la Convention Régionale sur la Coopération Halieutique entre les Etats Africains Riverains de l'Océan Atlantique", adoptée le 05 Juillet 1991 à Dakar au Sénégal, fixe les domaines et les modalités de la Coopération Halieutique Régionale entre les 22 Etats-Membres.

22 états membres



Pour ce faire, la COMHAFAT encourage :

- La promotion d'une coopération en matière d'aménagement et de développement des pêches ;
- Le développement, la coordination et l'harmonisation des efforts et des capacités des Etats membres en vue de préserver, d'exploiter, de mettre en valeur et de commercialiser les ressources halieutiques ;
- Le renforcement de la solidarité à l'égard des Etats Africains sans littoral et des Etats de la région géographiquement désavantagées comme certains pays de l'Afrique de l'ouest: le Burkinafaso, le Mali et le Niger.





Ses actions se traduisent notamment par :

- Le renforcement de la formation professionnelle et technique maritime ;
- Le développement de la recherche halieutique et des sciences de la mer ;
- La promotion du commerce et la valorisation des produits de la pêche ;
- La mise en œuvre des lois réglementant la pêche responsable.



Pour atteindre ces objectifs, la COMHAFAT noue des partenariats avec les institutions de pays membres.

Pour assurer la visibilité de ses actions menées sur le terrain, la COMHAFAT a signé un accord de partenariat avec l'Observatoire des Médias pour la Pêche Durable en Afrique (OMPDA) depuis 2018.



Cette collaboration s'articule autour des objectifs ci-après :

- Communication institutionnelle qui véhicule les valeurs et la visibilité des actions de la COMHAFAT ;
- Assurer une communication pour le développement entant qu'outil d'influence sociale et politique qui favorise des reformes, l'inclusion et l'implication des populations cibles, l'appropriation au niveau local et la réalisation de l'impact visible des projets mis en œuvre par la COMHAFAT.



# Médias et promotion de l'économie bleue en Afrique

- On dit souvent que les médias remplissent trois fonctions principales qui sont : informer, éduquer et divertir la population.
- En tant que journaliste, notre rôle est celui d'informer nos concitoyens de l'actualité, leur dire ce qui se passe ; faire également des analyses sur toutes les questions de société et faire des projections sur ce qui va, peut-être ou très probablement, se passer. Le journaliste est devenu le témoin, l'historien du présent, selon la formule d'Albert Camus ; et les historiens sont des journalistes du passé.

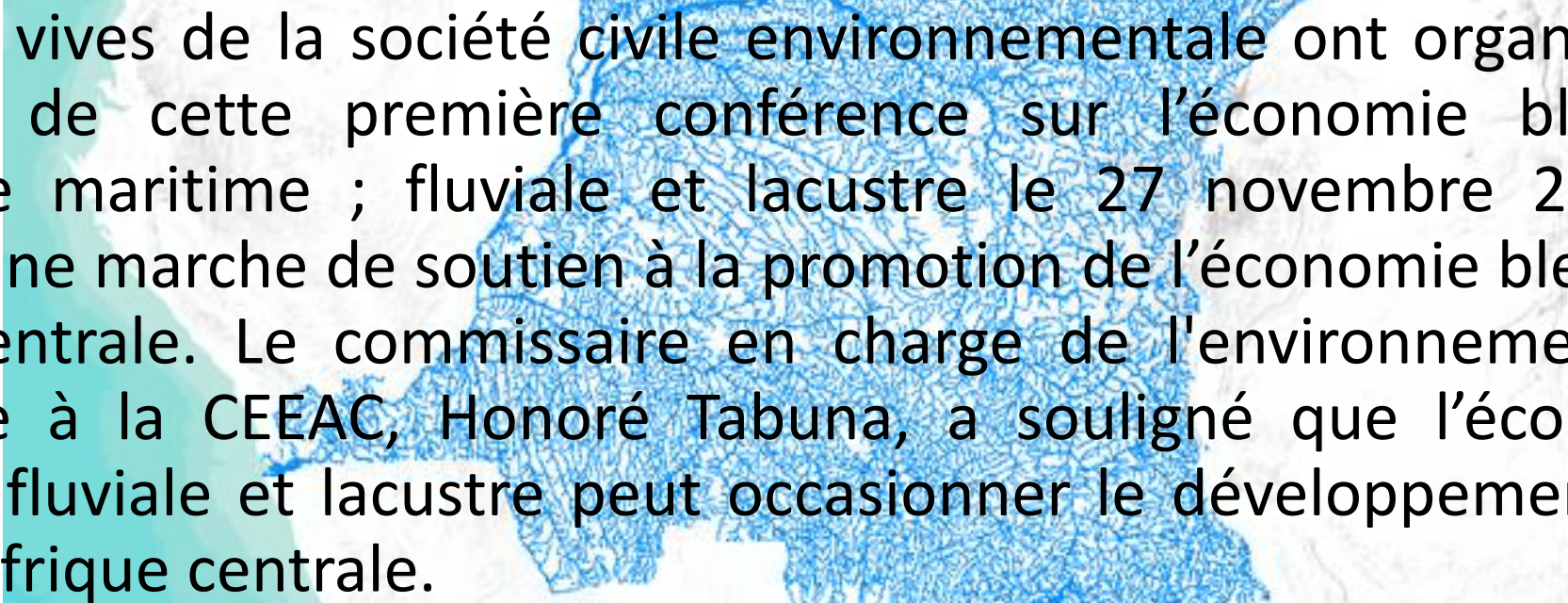


Dans nos éditions des journaux radios et télévisions, dans nos magazines thématiques et dans nos émissions dédiées aux questions de l'environnement et développement durable, nous devons réserver de l'espace à la promotion de l'économie bleue, perçue comme étant l'utilisation durable et la conservation des ressources aquatiques dans les environnements marins et d'eau douce. Ceci comprend les océans et les mers, les côtes et les rives, les lacs et les eaux souterraines.



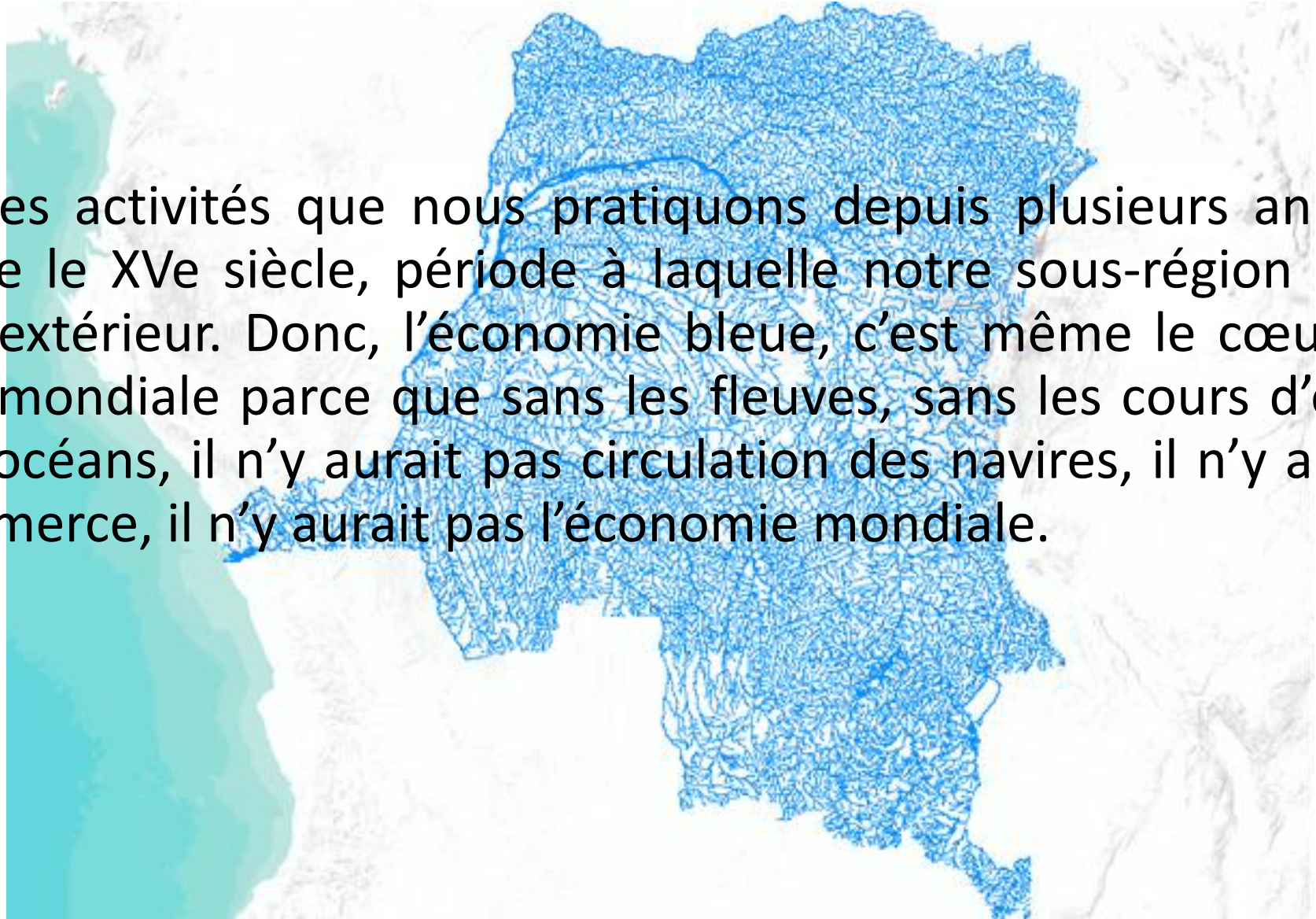
# Promotion de l'économie bleue en RDC

La République Démocratique du Congo, consciente du potentiel considérable de croissance que représentent les activités de l'économie bleue, a inclus les activités liées à l'économie bleue : pêche, élevage, hydrocarbures, services touristiques, transport, environnement et développement durable dans sa gouvernance. La ville de Kinshasa, a à ce titre accueilli du 28 novembre au 02 décembre 22 les ateliers thématiques de la première conférence maritime de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) avec comme thème : « Gouvernance et Sécurisation de l'espace maritime de la CEEAC pour le développement d'une économie bleue durable en Afrique centrale ».

A map of Central Africa is shown, with the landmass highlighted in a light blue color. The surrounding oceans and seas are highlighted in a teal color. The map is overlaid with a grid of latitude and longitude lines.

Les forces vives de la société civile environnementale ont organisée à l'occasion de cette première conférence sur l'économie bleue : l'économie maritime ; fluviale et lacustre le 27 novembre 2022 à Kinshasa une marche de soutien à la promotion de l'économie bleue en Afrique centrale. Le commissaire en charge de l'environnement, et agriculture à la CEEAC, Honoré Tabuna, a souligné que l'économie maritime, fluviale et lacustre peut occasionner le développement des pays de l'Afrique centrale.

« Ce sont les activités que nous pratiquons depuis plusieurs années avant même le XVe siècle, période à laquelle notre sous-région était ouverte à l'extérieur. Donc, l'économie bleue, c'est même le cœur de l'économie mondiale parce que sans les fleuves, sans les cours d'eaux et sans les océans, il n'y aurait pas circulation des navires, il n'y aurait pas de commerce, il n'y aurait pas l'économie mondiale.





# Conclusion

- En guise de conclusion, après avoir apporté cet éclairage sur l'importance des médias dans la promotion de l'économie bleue, nous posons la question à cet auguste auditoire constitué d'éminents journalistes et communicateurs : pensez-vous que les médias de nos pays africains accordent une place de choix à la promotion de l'économie bleue?
- À chacun d'y répondre.
- Je vous remercie.





Thank  
You